

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU  
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2015100007	07/07/2016

*Référence de la décision : A/GF/2016-06-241*

**Certificat de sécurité d'ECORAIL TRANSPORT - parties A et B**

A été délivré, à ECORAIL TRANSPORT, un certificat de sécurité parties A et B afin de pouvoir assurer des services de transport ferroviaire de fret, à l'exclusion du transport de marchandises dangereuses, sur le réseau ferré national.

Ce certificat de sécurité est valable jusqu'au 7 juillet 2021.